

été

Programme
de formation

éducati•n & territ•ires





L'année 2014 sera-t-elle celle de la refondation de l'école, telle que l'a souhaitée le ministre de l'éducation, Vincent Peillon ? Dans plusieurs domaines, les collectivités territoriales sont directement concernées par les dispositions inscrites dans la loi. On parle beaucoup du numérique car la loi clarifie les compétences des collectivités ce qui devrait conduire à leur montée en responsabilité dans l'informatique des établissements.

On parle moins de l'article 43 qui prévoit la possibilité d'un contrat tripartite réunissant l'équipe de direction de l'EPL et ses deux tutelles autour du projet d'établissement, permettant ainsi aux parties d'en fixer ensemble les objectifs et les moyens. Nous croyons que le contrat tripartite peut être l'instrument d'une rénovation féconde de la gouvernance des établissements de l'enseignement secondaire et nous avons donc choisi de lui consacrer une formation et notre conférence débat du 26 novembre 2013.

En matière d'orientation et de carte des formations, les régions sont évidemment attentives aux textes en préparation qui devraient élargir leurs responsabilités.

L'année 2014 sera enfin pour tous l'année de mise en place définitive du nouveau cadre budgétaire et comptable (RCBC) : les comptes financiers de l'année 2013 seront les premiers à être livrés aux collectivités dans le cadre réformé.

Les formations que nous avons conçues et réunies dans notre catalogue 2014 visent à permettre aux agents en charge du fonctionnement des EPLE mais aussi des ressources humaines, de la gestion patrimoniale ou des systèmes d'information, de maîtriser ces évolutions et d'acquérir les compétences qui les aideront à faire face aux responsabilités nouvelles qu'elles entraînent.

été

Bases

Les compétences transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées entre la collectivité territoriale, l'autorité académique et l'EPL. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs et une pleine maîtrise du droit de la part des collectivités.

- 7 Parcours découverte
- Autonomie et responsabilité des EPLE
- 8 Contrat tripartite et conventionnement entre l'EPL et la collectivité territoriale
- 9 Ouverture, fermeture, fusion d'EPL
- Formations professionnelles au lycée : fonctionnement et financement

Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les départements et les régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements d'enseignement publics et privés.

- 11 La dotation globale de fonctionnement des EPLE
- 12 Le contrôle des actes budgétaires des EPLE
- Le contrôle des actes budgétaires des EPLE - Mise à niveau RCBC
- 13 L'analyse des comptes financiers des EPLE
- L'analyse des comptes financiers des EPLE - Mise à niveau RCBC
- 14 L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA
- Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré

Fonctionnement

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, l'État a transféré aux collectivités les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique. Les collectivités sont désormais les autorités organisatrices de ces services publics, complémentaires du service public d'enseignement qui demeure la compétence de l'État. Elles sont amenées à prendre des décisions qui s'imposent aux établissements scolaires : organisation générale de la mission, mode d'exploitation du service, tarification, passation des contrats et des marchés.

- 16 La gestion du service de restauration et d'hébergement
- Les logements de fonction
- 17 EPLE et commandes publiques
- L'EPL durable
- 18 Le dialogue de gestion entre l'EPL et la collectivité

Agents

Le transfert aux collectivités des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique s'est accompagné d'un transfert des personnels qui assuraient ces missions avant 2004. Employeurs des ATTEE, les départements et les régions doivent donc mettre à disposition des EPLE les moyens nécessaires pour l'accomplissement des missions transférées.

- 20 Référentiels des emplois et de niveau de service
Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées
- 21 Prévention des risques psycho-sociaux
Prévention des risques physiques
- 22 Management des ATTEE

Numérique

Le numérique est devenu un enjeu central pour le système éducatif français. L'heure est venue pour les départements et les régions de concevoir et de mettre en œuvre une politique numérique des collèges ou des lycées. Plusieurs collectivités ont anticipé sur ces évolutions et leur expérience est naturellement précieuse pour les autres.

- 24 Schéma directeur numérique des collèges et des lycées
- 25 Maintenance informatique des collèges et des lycées
Virtualisation des serveurs et des postes de travail

- 26 **FORMATION-ACTION :
LE DESIGN DES POLITIQUES ÉDUCATIVES**
- 27 **CONFÉRENCE-DÉBAT**
- 28 **INFORMATIONS PRATIQUES**
- 29 **CALENDRIER 2014**
- 30 **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Bases

Les compétences transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées entre la collectivité territoriale, l'autorité académique et l'EPL. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs du système éducatif.

Les agents des services des conseils généraux et des conseils régionaux en charge du fonctionnement des collèges et des lycées doivent être en mesure de parfaitement maîtriser les bases de ce régime juridique de compétences partagées sur lequel doit être fondée la coopération entre la collectivité, les établissements et les services académiques.

Cinq stages sont proposés aux agents des services en charge du fonctionnement des collèges et des lycées :

- **Parcours découverte** (ci-contre), destiné aux nouveaux agents des services des collèges ou des lycées, pour un tour d'horizon de l'ensemble des missions qui incombent aux collectivités
- **Autonomie et responsabilité des EPLE** (page 8) pour maîtriser le contexte institutionnel et les bases juridiques du pilotage partagé des EPLE
- **Contrat tripartite et conventionnement entre l'EPLE et la collectivité territoriale** (page 8) pour appréhender la transition entre les conventions bilatérales et les contrats tripartites
- **Ouverture, fermeture, fusion d'EPLE** (page 9) pour connaître les différentes étapes de ces procédures délicates
- **Formations professionnelles au lycée : fonctionnement et financement** (page 9) pour permettre aux régions de connaître l'ensemble des filières professionnelles afin de les financer de manière équitable

RÉFÉRENCES

Les consultants et formateurs d'Éducation & Territoires ont acquis une expérience approfondie de l'ensemble des questions posées par la prise en charge des responsabilités qui échoient aux départements et aux régions depuis le deuxième acte de décentralisation. Ils assurent une veille permanente sur l'avenir de la décentralisation et ses conséquences pour les politiques éducatives des collectivités.

Bernard Toulemonde, cheville ouvrière de ce cycle de formation, est un expert reconnu du système éducatif français. Il a dirigé la rédaction de plusieurs ouvrages de référence (*La Documentation française*) et exerce une veille juridique permanente (*Agence Éducation Formation*).

FORMATEURS

Marie-Dolorès Cornillon, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'une cité scolaire ; formatrice pour l'Éducation nationale

Martine Druenne, proviseure honoraire

Geneviève Fernier, ex-inspectrice de l'enseignement agricole à compétence générale (secteur administratif, juridique et financier) ; ex-gestionnaire d'EPLEFPA

Patrice Granier, ex-directeur général adjoint des services du Conseil régional de Picardie, en charge du pôle formation tout au long de la vie

Yazid Louahab, responsable de l'unité études et prospective à la direction des lycées du Conseil régional de Rhône-Alpes

Jean-Paul Martin, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable ; ex-cadre de la Caisse des dépôts

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Bernard Toulemonde, professeur agrégé de droit ; inspecteur général honoraire ; ancien recteur d'académie

Vincent Troger, maître de conférences à l'université de Nantes, spécialiste de l'enseignement en lycée professionnel ; chercheur au Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN)

VOIR AUSSI

- **Fonctionnement** pour les modalités de gestion et d'organisation des missions transférées
- **Agents** pour l'affectation et le management des agents chargés des missions d'accueil, de restauration, d'entretien et de maintenance des bâtiments
- **Financement** pour l'utilisation des moyens financiers alloués aux EPLE pour l'exercice des missions transférées

Parcours découverte

Objectifs

- Connaître le système éducatif dans ses missions, ses évolutions, ses structures et son fonctionnement
- Appréhender l'ensemble des responsabilités actuelles des collectivités territoriales vis-à-vis des EPLE
- Maîtriser les problématiques et les dispositifs relatifs à chacun des secteurs d'intervention des collectivités dans le champ de l'éducation

Programme

- Contexte historique et juridique
 - L'évolution du système éducatif depuis les premières lois de décentralisation
 - Le partage actuel des compétences entre l'État et les collectivités territoriales
 - Les évolutions prévues par l'acte III de la décentralisation et la loi de refondation de l'école de la République
- L'EPLE : l'organisation et le fonctionnement
 - Statut juridique
 - Instances
 - Actes budgétaires et financiers
 - Financement du fonctionnement
- L'EPLE : les personnels
 - L'équipe de direction, d'administration et de gestion
 - L'équipe pédagogique
 - Les agents de la collectivité et leurs missions
- L'EPLE : le patrimoine
 - Patrimoine immobilier et entretien
 - Gestion technique du bâtiment et maîtrise des dépenses énergétiques
 - Place du numérique
- La planification scolaire
 - Sectorisation scolaire
 - Schéma prévisionnel des formations

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

- DATES**
- Jeudi 23 et vendredi 24 janvier 2014
 - Jeudi 18 et vendredi 19 septembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents nouvellement nommés dans les services en charge de l'éducation

EN BREF

Les collectivités territoriales exercent d'importantes missions de pilotage et de gestion des lycées et des collèges. Les agents nouvellement recrutés par les services des conseils généraux et des conseils régionaux en charge du fonctionnement des établissements d'enseignement (EPL) doivent bien connaître les acteurs qui y interviennent et leur organisation. Cette formation leur apporte les bases pour maîtriser les connaissances fondamentales relatives au fonctionnement du système éducatif en général, et à celui des EPLE en particulier.

POINT FORT

Panorama complet des domaines d'intervention des collectivités dans le champ de l'éducation

ADAPTABLE EN INTRA

Région Rhône-Alpes - 2011

- Conférence plénière et ateliers thématiques : les missions des collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation
- Public : Cadres et agents de la direction des lycées

Région Bretagne - 2009, 2010, 2011

- Conférence plénière et ateliers thématiques : l'agent territorial en établissement scolaire
- Public : Agents techniques territoriaux des lycées

Autonomie et responsabilité des EPLE

Objectifs

- Apprécier le concept d'autonomie du point de vue juridique et pratique
- Différencier les responsabilités respectives de l'État, des collectivités territoriales et de l'EPLE
- Évaluer pour les différentes missions les marges de manœuvre dont disposent les collectivités
- Gérer les relations avec les chefs d'établissement

Programme

- Définitions juridique et pratique de l'autonomie, compétences et missions de la collectivité territoriale, compétences propres de l'EPLE
- Partage des compétences à propos de l'élaboration du budget et de l'exercice des missions de la collectivité : accueil, restauration/hébergement, entretien général et technique
- Relations de l'EPLE et du chef d'établissement avec la collectivité territoriale
- Responsabilités civiles (ou administratives) respectives de la collectivité territoriale, de l'État et de l'EPLE

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES

- Jeudi 27 et vendredi 28 mars 2014
- Jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation

EN BREF

La formation présente les bases juridiques permettant de mesurer l'étendue des missions des collectivités territoriales mais aussi les limites de l'autonomie revendiquée par les EPLE.

POINT FORT

Éclairage juridique complet sur un sujet sensible, illustré de nombreux exemples

Contrat tripartite et conventionnement entre l'EPLE et la collectivité territoriale

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique qui sous-tend l'élaboration du contrat
- Maîtriser les procédures juridiques de passation des contrats
- Définir les contenus du contrat relatifs aux compétences des collectivités
- Être en mesure de rédiger un document opérationnel, socle des relations tripartites entre la collectivité de rattachement, l'EPLE et l'académie
- Déterminer les modalités d'actualisation et d'évaluation des contrats

Programme

- Actualités et enjeux : les différents types de conventions et contrats à l'heure du contrat tripartite
- Cadre juridique du contrat tripartite
- Contenu du contrat tripartite : moyens humains et financiers, carte des formations, apprentissage, maintenance informatique, orientation, etc.
- Articulation entre le contrat tripartite et le projet d'établissement
- Conception, mise en œuvre, révision et évaluation du contrat tripartite

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES

- Jeudi 6 et vendredi 7 février 2014
- Jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation

EN BREF

Les EPLE sont liés à la collectivité territoriale par une convention et aux autorités académiques par un contrat d'objectifs. Les textes prévoient la création d'un contrat tripartite qui fixe de manière pluriannuelle les responsabilités, les obligations et les moyens à mettre en œuvre pour le fonctionnement du service public de l'enseignement. La formation donne les moyens à la collectivité d'appréhender la transition entre les conventions bilatérales et les contrats tripartites.

POINT FORT

Éclairage sur l'intérêt, le contenu et les procédures d'élaboration et de mise en œuvre du contrat tripartite.

Ouverture, fermeture, fusion d'EPL

Objectifs

- Maîtriser les composantes techniques de toutes les étapes de chaque procédure
- Différencier les responsabilités de l'autorité académique et de la collectivité de rattachement

Programme

- Cadre juridique
- Révision de la carte scolaire : rôle de l'autorité académique et rôle de la collectivité
- Ouverture d'un EPLE : engagement de la procédure, construction de l'EPL et responsabilité de la collectivité, mise en service (affectation des personnels enseignants, administratifs et techniques, dotations en biens mobiliers)
- Fermeture d'un EPLE : engagement de la procédure, gestion budgétaire et comptable, dévolution des biens, reclassement des personnels
- Fusion d'EPL : engagement de la procédure, gestion budgétaire et comptable, dévolution des biens, reclassement des personnels

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATES ■ Jeudi 30 janvier 2014
■ Jeudi 4 décembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge de l'ouverture, de la fusion ou de la fermeture d'EPL

EN BREF

Confrontées aux évolutions démographiques du territoire, les collectivités peuvent être amenées à ouvrir, fermer ou fusionner des EPL. Au contraire des établissements publics nationaux pour lesquels les procédures sont formalisées, les procédures pour les EPL sont plus floues. La formation fournit aux agents en charge de ces dossiers un guide pratique pour chacune des procédures.

POINT FORT

Remise de fiches de synthèse détaillant les étapes de chaque procédure

Formations professionnelles au lycée : fonctionnement et financement

Objectifs

- Connaître l'ensemble des filières professionnelles de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole
- Maîtriser les méthodes permettant d'estimer le coût spécifique de ces formations
- Prendre en compte les différents ordres d'enseignement (général et professionnel) dans la politique régionale et dans son articulation avec la politique d'orientation et de formation professionnelle

Programme

- La place de l'enseignement professionnel dans le système éducatif français : histoire, évolutions récentes et perspectives
- Inventaire des filières de formation et prise en compte de leurs spécificités dans le calcul de la composante pédagogique de la dotation de fonctionnement
- Les formations de l'enseignement agricole
- Mise en cohérence de la politique régionale en faveur de la formation professionnelle initiale et continue

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 6 et vendredi 7 février 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions des lycées

EN BREF

Les régions investissent pour les filières d'enseignement professionnel bien davantage qu'elles ne le font pour l'enseignement général. Une bonne connaissance de ces filières permet aux régions de répartir leurs moyens de façon équitable et pertinente. De plus, les régions sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans le domaine de l'orientation et dans l'élaboration de la carte des formations. Les filières de l'enseignement professionnel de l'Éducation nationale et de l'agriculture en constituent le socle.

POINT FORT

Quatre exposés complémentaires présentés chacun par des spécialistes : Vincent Troger, Yazid Louahab, Geneviève Fernier, Patrice Granier

Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les départements et les régions ont une obligation de financement, tant du fonctionnement des établissements publics d'enseignement que de leur construction ou rénovation, dans le cadre d'un régime juridique dit de compétences partagées.

Les collectivités ont ainsi été incitées à s'engager activement dans l'accompagnement des collèges et des lycées notamment au travers de la dotation globale de fonctionnement. Les documents budgétaires et financiers, que les collectivités reçoivent et rendent exécutoires, retracent l'utilisation des moyens financiers alloués à chaque établissement. Il revient à la collectivité de contrôler ces documents en s'assurant qu'ils traduisent fidèlement les instructions données et de les analyser pour en tirer des indicateurs pertinents.

Sept stages sont proposés aux agents en charge de l'attribution et du contrôle des moyens financiers alloués aux établissements scolaires :

- **La dotation globale de fonctionnement des EPLE** (ci-contre) pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre la grille de calcul de la dotation globale de fonctionnement
- Quatre stages sont consacrés au contrôle et à l'analyse des actes budgétaires et financiers des EPLE :
 - **Le contrôle des actes budgétaires des EPLE** (page 12) pour maîtriser la logique et les procédures du contrôle des budgets des EPLE
 - **L'analyse des comptes financiers des EPLE** (page 13) pour disposer de méthodes et d'outils afin d'analyser les comptes financiers
 - Pour les agents qui ont déjà suivi ces stages, nous proposons des stages de **Mise à niveau RCBC** (pages 12 et 13) consacrés aux modifications importantes introduites par la RCBC
- **L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA** (page 14) pour les agents des régions qui souhaitent maîtriser les spécificités des lycées agricoles afin d'en tenir compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement.
- **Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré** (page 14) pour comprendre le cadre juridique des relations entre les collectivités et les établissements privés et maîtriser leurs modalités de financement.

RÉFÉRENCES

Le financement des EPLE par les collectivités territoriales est l'un des domaines dans lesquels Éducation & Territoires a, depuis plusieurs années, développé et assis son expérience.

Parmi les nombreuses missions d'expertise réalisées par nos consultants :

- Le calcul de la dotation globale de fonctionnement sur la base de critères objectifs : Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire, Alsace, Ardennes, Gironde, Vaucluse, Vosges
- L'harmonisation des tarifs de restauration : Maine-et-Loire, Loiret, Drôme, Eure-et-Loir, Val-de-Marne, Ardennes, Orne, Vosges
- L'audit de la situation financière d'établissements : Maine-et-Loire, Alpes-Maritimes, Drôme, Aveyron, Saône-et-Loire, Yonne, Eure
- Le calcul des forfaits d'externat des établissements d'enseignement privés : Territoire de Belfort, Rhône-Alpes, Gironde

FORMATEURS

Laure Audeguy, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPLE

Ferdinand Bellengier, chef d'établissement privé, auteur de l'ouvrage *Le chef d'établissement privé et l'État*

François Chambrette, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

Marie-Dolorès Cornillon, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPLE

Geneviève Fernier, ex-inspectrice de l'enseignement agricole à compétence générale (secteur administratif, juridique et financier) ; ex-gestionnaire d'EPLEFPA

Jean-Paul Martin, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable ; ex-cadre de la Caisse des dépôts

Jean-Marc Reynaud, conseiller d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPLE, de GRETA, de services mutualisés et d'un CRDP

Francine Rossignol, ex-attachée principale d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

Bernard Toulemonde, professeur agrégé de droit ; inspecteur général honoraire ; ancien recteur d'académie

VOIR AUSSI

- **Bases** pour le cadre juridique de l'exercice des missions transférées
- **Fonctionnement** pour les modalités de gestion et d'organisation des missions transférées

La dotation globale de fonctionnement des EPLE

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Comprendre les principes généraux, juridiques et techniques, devant présider au calcul de la DGF
- Savoir analyser de façon critique la grille actuelle de calcul de la dotation de la collectivité
- Mettre en place des mesures d'amélioration des procédures et des modalités de calcul
- Élaborer un plan de concertation et de communication en direction des EPLE

Programme

- Fondements juridiques : dotation globale et subventions spécifiques
- État des lieux des pratiques des collectivités
- Principes et critères de calcul de la DGF
 - Part élève : dépenses liées aux effectifs
 - Part patrimoine : dépenses liées aux caractéristiques physiques du bâtiment
- Modalités de calcul de la part élève :
 - Prise en compte de l'effet d'échelle
 - Prise en compte des filières d'enseignement
- Modalités de calcul de la part patrimoine :
 - Prévisionnel des consommations de viabilisation et des dépenses d'entretien et de contrats
 - Détermination de coefficients correcteurs prenant en compte l'augmentation des prix de l'énergie
- DGF et financement du service de restauration et d'hébergement
- DGF et besoin en fonds de roulement
- Convention et préconisations
- Suivi de la situation financière des EPLE : indicateurs et tableau de bord

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014
■ Jeudi 25 et vendredi 26 septembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

EN BREF

En période de contrainte budgétaire, les collectivités doivent impérativement maîtriser les procédures d'attribution des moyens financiers alloués aux EPLE dans le cadre de leur autonomie de fonctionnement. L'objectif est double : maîtriser la dépense globale et garantir l'équité de traitement des EPLE. La formation présente les méthodes et les outils permettant de calculer la dotation globale de fonctionnement en respectant ces principes, c'est-à-dire en dotant les établissements selon des critères objectifs et vérifiables, liés à leurs besoins et à leurs caractéristiques.

POINT FORT

Présentation et analyse comparée de pratiques de collectivités, élaboration d'un outil de calcul de la DGF (modèle Excel)

ADAPTABLE EN INTRA

Département du Vaucluse - 2013

- Conception d'un outil de calcul à partir des données du département
- Public : Cadres et agents de la direction des collèges

Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

Objectifs

- S'approprier les concepts et le vocabulaire de base en matière de finances publiques
- Formaliser les instructions de la collectivité territoriale dans le cadre de l'autonomie financière des EPLE
- Maîtriser les procédures de vote et d'arrêt du budget
- Comprendre le processus d'élaboration et d'exécution du budget
- Identifier les points sur lesquels doit porter le contrôle
- Engager un dialogue de gestion avec les EPLE

Programme

- Principes fondamentaux : actes de l'EPLE, acteurs de la gestion financière de l'EPLE et autorités de tutelle
- Présentation générale du budget d'un EPLE : structure et contenu, catégories de ressources et utilisation
- Élaboration du budget : services généraux, services spéciaux, deuxième section
- Vote du budget et calendrier de transmission des actes
- Contrôle du budget : pièces, recettes et dépenses, équilibres budgétaires, instructions de la collectivité
- Arrêt du budget : accord, règlement conjoint, saisine de la Chambre régionale des comptes
- Étapes de l'exécution budgétaire et décisions budgétaires modificatives

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis

- 16 - 17 janvier et 6 - 7 février 2014
- 16 - 17 octobre et 6 - 7 novembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1620 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés du contrôle des actes budgétaires des EPLE

EN BREF

L'acte budgétaire d'un EPLE est un élément de traduction de la politique financière de la collectivité ; c'est aussi un outil de mise en œuvre du projet d'établissement. Sa cohérence, sa sincérité, son exactitude et sa fidélité à la convention de partenariat sont donc essentiels. La formation donne aux agents les moyens de contrôler les documents budgétaires conformes au nouveau cadre budgétaire et comptable en s'assurant que tous ces objectifs sont respectés.

POINT FORT

Méthodologie pour une analyse plus aisée, plus rigoureuse et plus efficace des budgets



Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

Mise à niveau RCBC

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Appréhender les changements induits
- Actualiser les outils de contrôle des budgets
- S'entraîner au contrôle des budgets RCBC

Programme

- Rappel des principaux points de la réforme : contenu et construction du budget, nomenclature
- Provisions, amortissements, résultat prévisionnel, CAF et IAF : définition, évolution, budgétisation
- Contenu du contrôle budgétaire : équilibre réel, équilibre par section, équilibre du service de restauration et d'hébergement, grilles de contrôle

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés du contrôle des actes budgétaires des EPLE et qui ont suivi la formation *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE*

EN BREF

Le stage, que nous proposons pendant la période de contrôle des budgets, permettra aux agents aguerris de maîtriser les changements induits par la RCBC afin d'actualiser leurs connaissances et de pouvoir continuer à procéder à toutes les vérifications incombant aux autorités de contrôle.

POINT FORT

Actualisation des connaissances pour le contrôle des budgets en mode RCBC

L'analyse des comptes financiers des EPLE

Objectifs

- Comprendre les mécanismes qui permettent d'apprécier la situation financière des EPLE
- Exercer une lecture pertinente des charges et des produits
- Décrypter une balance
- Interpréter le résultat
- Vérifier l'exactitude du montant du fonds de roulement
- Définir des indicateurs permettant de comparer les établissements
- Identifier les informations nécessaires à l'ajustement des dotations
- Apprécier les demandes complémentaires des EPLE

Programme

- Présentation du compte financier des EPLE : objectifs, calendrier et procédure
- Principes de la comptabilité : objectifs, technique comptable, balance
- Élaboration du compte financier : écritures de fin d'exercice, résultat, bilan et fonds de roulement
- Analyse du compte financier : tableau de bord, indicateurs, utilisation des données du compte financier

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis
▪ 27 - 28 mars et 10 - 11 avril 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1620 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de l'analyse des comptes financiers des EPLE

EN BREF

Les comptes financiers des EPLE sont des sources d'informations essentielles pour les collectivités. Ces documents doivent retracer une gestion conforme aux règles du droit administratif, budgétaire et financier et aux instructions de la collectivité. La formation donne aux agents les moyens d'analyser les comptes financiers conformes au nouveau cadre budgétaire et comptable afin de conduire un dialogue de gestion constructif avec les EPLE en répondant à leurs besoins réels.

POINT FORT

Méthode et outils pour l'analyse des comptes financiers

L'analyse des comptes financiers des EPLE Mise à niveau RCBC

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Appréhender les changements induits
- Actualiser les outils de lecture et d'analyse des comptes financiers

Programme

- Présentation des changements du compte financier induits par la RCBC : pièces 6, 9, 9 bis, 13, 14, 17
- Modalités de calcul et appréhension du fonds de roulement des EPLE : détermination de ratios-types, calcul de la CAF / IAF et du besoin en fonds de roulement
- Analyse du compte financier à partir des ratios introduits par la RCBC : indicateurs, utilisation des données du compte financier

POINT FORT

Présentation des changements introduits par la RCBC dans la lecture et l'analyse des comptes financiers

LIEUX Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon

DURÉE 1 jour

DATES Mardis
▪ 1^{er} avril 2014 / 3 juin 2014 - Paris
▪ 8 avril 2014 - Bordeaux
▪ 13 mai 2014 - Toulouse
▪ 20 mai 2014 - Lyon

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de l'analyse des comptes financiers des EPLE et qui ont suivi la formation *L'analyse des comptes financiers des EPLE*

EN BREF

Le stage que nous proposons pendant la période de réception des premiers comptes financiers élaborés en mode RCBC permettra aux agents aguerris de maîtriser les changements induits par la RCBC afin d'actualiser leurs connaissances et de disposer des outils et des bases nécessaires à l'analyse financière de la situation des EPLE.



L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA

Objectifs

- Maîtriser les connaissances juridiques relatives aux EPLEFPA
- Appréhender la nature et les formes des missions de contrôle qui incombent aux collectivités territoriales
- Maîtriser les méthodes concrètes et les outils pratiques permettant d'exercer les fonctions de gestion et de contrôle, dans les meilleures conditions de rigueur et d'efficacité

Programme

- Organisation administrative des EPLEFPA : particularités juridiques et réglementaires, missions, centres
- Organisation comptable des EPLEFPA : réglementation comptable, acteurs, organisation informatique
- Contrôle de gestion et analytique
- Analyse du compte financier : indicateurs, analyse par centre

POINT FORT

Méthode pratique pour un contrôle éclairé et efficace de la gestion financière et comptable des lycées agricoles

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 13 et vendredi 14 novembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires et financiers des EPLEFPA

EN BREF

Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLFPA) se distinguent des EPLE par leur mission et leur organisation, tant sur le plan administratif que sur le plan comptable. Ces différences ne sont pas sans incidence sur la gestion comptable et financière des établissements par la collectivité. La formation présente ces différences afin que les agents puissent conduire une analyse pertinente de la situation de ces établissements.

Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré

Objectifs

- Appréhender les responsabilités des collectivités territoriales
- Connaître le cadre juridique
- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des établissements
- Maîtriser les modalités de financement

Programme

- Cadre général des relations : interlocuteurs, organes de concertation
- Cadre juridique : contrat d'association, prise en charge des dépenses
- Planification des formations : schéma prévisionnel des formations, contrat de plan régional de formation professionnelle (CPRDF)
- Forfaits d'externat : mode de calcul et montant, conditions de versement et d'utilisation, compte-rendu, contrôle, contentieux
- Dépenses d'investissement et d'équipement : subventions, mise à disposition de locaux, garanties d'emprunt

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 3 et vendredi 4 avril 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge des établissements d'enseignement privés

EN BREF

Les collectivités territoriales ont des responsabilités importantes vis-à-vis des établissements d'enseignement privés pour lesquels elles prennent notamment en charge le forfait d'externat. La formation présente le cadre juridique des relations entre les collectivités territoriales et les établissements privés ainsi que les modalités de financement.

POINT FORT

Textes de lois, jurisprudence complète et exemples détaillés

Fonctionnement

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, l'État a transféré aux collectivités les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique. Devenues juridiquement autorités organisatrices de ces services publics, complémentaires du service public d'enseignement qui demeure la compétence de l'État, les collectivités sont amenées à prendre des décisions qui s'imposent aux établissements scolaires : organisation générale de la mission, mode d'exploitation du service, tarification, passation des contrats et des marchés. Les besoins de concertation entre les collectivités et les établissements s'en trouvent renforcés et les collectivités s'engagent toujours davantage dans un dialogue avec les EPLE, notamment sur les moyens qu'elles leur allouent.

Cinq stages sont proposés aux agents des services des collèges et des lycées :

- **La gestion du service de restauration et d'hébergement** (page 16) pour maîtriser toutes les composantes du schéma directeur de la restauration scolaire d'une collectivité
- **Les logements de fonction** (page 16) pour connaître les textes qui sous-tendent la gestion des logements de fonction par les collectivités
- **EPLE et commandes publiques** (page 17) pour faire le point sur les possibilités offertes aux collectivités dans l'organisation des achats pour les EPLE
- **L'EPLE durable** (page 17) pour concevoir une politique éco-responsable de consommation énergétique par les établissements d'enseignement secondaire
- **Le dialogue de gestion entre l'EPLE et la collectivité** (page 18) pour disposer d'un outil de concertation et de négociation avec les EPLE

RÉFÉRENCES

Dès 2005, Éducation & Territoires a été sollicité par les conseils généraux et les conseils régionaux pour des missions d'audit et de conseil, notamment dans le domaine de la restauration : détermination du coût d'un repas, modalités de fixation des tarifs de restauration, règles budgétaires et optimisation de la gestion du service de restauration et d'hébergement (Loiret, Orne, Ardennes, Val-de-Marne, etc.).

L'expertise juridique d'Éducation & Territoires est également sollicitée par les collectivités pour :

- la détermination du montant du forfait d'externat : Rhône-Alpes, Territoire de Belfort, Gironde
- les contentieux pour l'attribution des logements de fonction : service de questions/réponses post-formation mis à la disposition des stagiaires

FORMATEURS

Marie-Dolorès Cornillon, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPLE

Jean-Paul Martin, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable ; ex-cadre de la Caisse des dépôts

Pascal Ribaud, directeur de l'éducation et de la jeunesse du Conseil général de Seine-Saint-Denis

Dominique Riber, ex-directeur des bâtiments du Conseil régional de Rhône-Alpes

Alexandre Rubio, chargé de gestion à la cellule d'appui au fonctionnement de la direction des collèges du Conseil général de la Gironde

Bernard Toulemonde, professeur agrégé de droit ; inspecteur général honoraire ; ancien recteur d'académie

VOIR AUSSI

- **Bases** pour le cadre juridique de l'exercice des missions transférées
- **Agents** pour l'affectation et le management des agents chargés des missions transférées

La gestion du service de restauration et d'hébergement

Objectifs

- Définir les modalités d'organisation et les règles de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement (SRH)
- Calculer le coût moyen de revient d'un repas et d'une nuitée en vue de déterminer un tarif-cible
- Harmoniser les tarifs du service en déterminant des catégories d'usagers et un tarif-cible calculé en fonction du coût de revient d'un repas et d'une nuitée
- Mettre en place un système d'aide sociale à la demi-pension
- Élaborer un règlement du SRH

Programme

- Cadre juridique et enjeux
- Détermination du coût unitaire d'un repas et d'une nuitée pour fixer une politique de tarification
- Sources de financement : fixation des tarifs, subventions de la collectivité, aides aux familles
- Optimisation de la gestion du SRH : contrôle des budgets et préconisations, harmonisation des taux de participation aux charges communes, organisation de l'approvisionnement du service
- Rédaction d'un règlement du SRH

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 13 et vendredi 14 février 2014
■ Jeudi 27 et vendredi 28 novembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge de la restauration scolaire

EN BREF

L'acte II de la décentralisation a confié aux collectivités territoriales la mission de restauration et d'hébergement dans les lycées et les collèges publics. Il revient donc aux collectivités de rattachement de décider de la fixation des tarifs par catégorie d'usagers, de la mise en place d'un système d'aide à la demi-pension, de l'organisation des modes de production, ou encore de la mutualisation de l'approvisionnement. La formation présente toutes les composantes du schéma directeur de la restauration scolaire d'une collectivité.

POINT FORT

Rédaction d'un règlement du SRH

Les logements de fonction

Objectifs

- Connaître la définition des différents types de concessions de logement et le régime juridique applicable à chacun d'eux
- Distinguer les régimes applicables aux agents de l'État et aux agents de la collectivité au sein des EPLE
- Définir les contreparties imposées aux bénéficiaires des concessions de logement
- Prévenir le contentieux par des titres d'occupation complets

Programme

- Principes généraux
- Régime juridique des modalités d'occupation
- Perte du logement de fonction
- Procédure d'expulsion

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014
■ Jeudi 2 et vendredi 3 octobre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de la gestion des logements de fonction des EPLE

EN BREF

La formation présente les fondements juridiques indispensables à une gestion rigoureuse des logements de fonction des personnels de l'État et des personnels territoriaux.

POINT FORT

État complet des textes de la jurisprudence et de la pratique

EPLE et commandes publiques

Objectifs

- Concilier le principe de libre administration des collectivités et le principe d'autonomie reconnu aux EPLE
- Identifier les différents modes de gestion de la commande publique et l'intérêt de chacun d'eux
- Connaître les possibilités offertes aux collectivités dans le cadre de leurs compétences
- Assurer la sécurité juridique entre EPLE relevant de collectivités de niveaux différents
- Exercer une mission de conseil auprès des EPLE

Programme

- Rappel des principes généraux de la commande publique
- Commandes publiques et compétences des collectivités territoriales
- Outils de la commande publique à la disposition des collectivités territoriales
- Focus : les groupements de commande
- Témoignage d'un praticien : objectifs, stratégie mise en place, difficultés rencontrées, résultats obtenus

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 11 et vendredi 12 décembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des directions chargées des commandes et des marchés publics

EN BREF

Les différents modes de gestion de la commande publique constituent autant d'outils susceptibles d'optimiser la gestion des fonds publics détenus par les collectivités territoriales. Dans un contexte budgétaire contraint, ils permettent, d'une part, d'assurer la sécurité juridique des approvisionnements et, d'autre part, de définir des stratégies globales et territoriales, afin de réaliser des économies substantielles. La formation analyse plusieurs jurisprudences et présente les différentes options et stratégies possibles.

POINT FORT

Témoignage d'un coordonnateur de groupement de commandes

L'EPLE durable

Objectifs

- Connaître les méthodes et les dispositifs techniques de gestion patrimoniale et de mesure des consommations
- Connaître et maîtriser les méthodes de calcul prévisionnel des dépenses de chauffage
- Connaître et maîtriser les procédures de gestion permettant d'assurer l'efficacité de la démarche de maîtrise des dépenses
- Maîtriser les bases juridiques et techniques pour la passation de marchés centralisés d'achat de fluides
- Savoir encourager et soutenir les établissements dans leurs actions éducatives et citoyennes en faveur des économies d'énergie

Programme

- Méthode de calcul prévisionnel des consommations pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement
- Constitution d'un marché global (départemental ou régional) d'achats d'énergie et de contrats de chauffe
- Principes et mise en œuvre d'une gestion globalisée du patrimoine des collèges ou des lycées
- Programmes éducatifs de lutte contre le gaspillage et en faveur des comportements éco-responsables

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 27 et vendredi 28 mars 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des services en charge du patrimoine et du fonctionnement des collèges et des lycées

EN BREF

La maîtrise des dépenses énergétiques est devenue un impératif prioritaire pour la gestion des équipements publics. Les établissements d'enseignement sont concernés par cette question de multiples façons : rationalisation des procédures d'achat de fluides, contrôle des consommations, éducation aux comportements éco-responsables, etc. Tous ces sujets sont traités dans la formation à travers des exemples de pratiques mises en place dans des collectivités parmi les plus avancées dans le domaine.

POINT FORT

Présentation de dispositifs et mesure de leur efficacité économique

Le dialogue de gestion entre l'EPLÉ et la collectivité

Objectifs

- Maîtriser le cadre général du dialogue de gestion entre la collectivité territoriale et l'EPLÉ : objectifs, moyens, modalités de pilotage et de mise en œuvre
- Être en mesure de conduire le dialogue de gestion avec un EPLÉ
- Inscrire durablement le dialogue de gestion avec les EPLÉ dans le fonctionnement de la collectivité

Programme

- Place du dialogue de gestion dans le pilotage de la politique éducative de la collectivité
- Présentation de différentes approches du dialogue
- Périmètre du dialogue de gestion :
 - Contrat tripartite
 - Dotation globale de fonctionnement et subventions complémentaires
 - Moyens humains
 - Patrimoine et équipements
 - Etc.
- Calendrier et procédures de mise en œuvre
- Témoignage d'une collectivité conduisant depuis plusieurs années un dialogue de gestion avec les EPLÉ

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES

- Jeudi 15 et vendredi 16 mai 2014
- Jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge de la négociation annuelle avec les EPLÉ

EN BREF

La mise en place d'un dialogue de gestion permet un pilotage et une gestion concertée des politiques éducatives et s'inscrit dans la logique de performance engagée par la LOLF, reprise dans la RCBC.

La formation fournit aux participants une méthode pour faire du dialogue de gestion un véritable outil de concertation et de négociation avec les EPLÉ.

POINT FORT

Témoignage et retour d'expérience

Agents

Le transfert aux collectivités des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique s'est accompagné d'un transfert des personnels qui assuraient ces missions avant 2004. Un nouveau cadre d'emploi a été créé : les ATTEE, dont les statuts et les missions ont été définis par l'État.

Devenue employeur des ATTEE, la collectivité doit donc mettre à disposition des EPLE les moyens nécessaires pour l'accomplissement des missions transférées. Elle doit notamment assurer le recrutement et la gestion des agents, placés sous une double autorité : l'autorité hiérarchique de la collectivité, qui définit le cadre général de leur emploi, et l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement qui encadre et organise le travail au sein de l'EPLE.

Cinq stages sont proposés aux agents des services en charge des collèges et des lycées et aux agents de la direction des ressources humaines :

- **Référentiels emplois et niveau de service** (page 20) pour disposer d'un outil de calcul de la dotation en ETP par mission et pour appréhender les bases d'un référentiel de niveau de service
- **Organisation de la mission de l'entretien dans les EPLE** (page 20) pour mettre en œuvre une démarche moderne d'organisation du travail des agents chargés de cette mission
- **Prévention des risques psycho-sociaux** (page 21) pour comprendre les risques psycho-sociaux et disposer des méthodes de recueil des données nécessaires à la mise en place d'actions de prévention
- **Prévention des risques physiques** (page 21) pour identifier les risques auxquels sont exposés les agents et maîtriser les principes de prévention à appliquer
- **Management des ATTEE** (page 22) pour proposer une démarche opérationnelle d'animation des équipes d'ATTEE

RÉFÉRENCES

Pour le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, nous avons réalisé en 2011 et 2012 une mission de diagnostic et de préconisations incluant :

- La visite de tous les collèges du département et une enquête auprès des agents et des gestionnaires
- La réalisation d'un diagnostic de la situation des collèges basé sur des indicateurs quantitatifs et des analyses qualitatives
- La production d'un référentiel d'emplois permettant au département de mettre en place une politique équitable d'affectation des moyens
- La production d'un référentiel de niveau de service pour les tâches d'entretien et de maintenance
- L'accompagnement du département pour la mise en œuvre des préconisations

Pour le Conseil régional de Bretagne, nous avons animé des formations visant, d'une part, à apporter aux agents des EPLE des connaissances nécessaires à leur intégration dans l'établissement scolaire et la communauté éducative et, d'autre part, à renforcer leur culture professionnelle : relation des agents avec les lycéens et avec les autres acteurs de la communauté éducative.

FORMATEURS

Saïd Arezki, consultant spécialisé dans les démarches de gestion des compétences et de prévention des risques psycho-sociaux

Alain Armetta, consultant spécialisé dans l'hygiène des équipements collectifs

Marie-Agnès Bonnefoy, consultante spécialisée dans la prévention de l'absentéisme et des risques psycho-sociaux

Vladimir Fuzellier, consultant spécialisé dans la gestion et le management des ressources humaines

Daniel Grossain, directeur adjoint de l'éducation du Conseil général du Val-de-Marne

Florence Hérouin-Léautey, référente décentralisation à la direction des ressources humaines du Conseil régional Haute-Normandie

Jean-François Lemmet, ancien directeur général adjoint chargé des ressources humaines d'un conseil général ; président de l'Association nationale des directeurs de ressources humaines des territoires (ANDRHDT)

Dorothee Petoux, inspecteur hygiène et sécurité (ACFI), ergonomiste en collectivité territoriale et formatrice dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail

PARTENAIRE

Geste

Geste
www.geste.com

VOIR AUSSI

- **Bases** pour le cadre juridique de l'exercice des missions transférées
- **Fonctionnement** pour les modalités de gestion et d'organisation des missions transférées

Référentiels des emplois et de niveau de service

Objectifs

- Identifier les critères à prendre en compte pour définir les besoins des EPLE
- Identifier les évolutions en cours et repérer les leviers possibles pour mettre en œuvre une politique territoriale
- Concevoir et savoir utiliser les méthodes et les outils permettant d'élaborer et de faire évoluer les référentiels

Programme

- Cadre juridique : cadre emploi et dispositif partenarial
- Référentiel des emplois : objectifs, état des lieux, composantes du référentiel
- Référentiel de niveau de service : objectifs, état des lieux, composantes du référentiels
- Mise en œuvre de la politique territoriale : organisation interne au sein de la collectivité, incidence sur la gestion des personnels, traduction dans la convention avec l'EPLE, outils de suivi

ADAPTABLE EN INTRA

Département des Ardennes - 2012

- Conception d'un outil de calcul à partir des données du département.
- Public : Cadres et agents de la direction des collèges et des ressources humaines

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

- DATES**
- Jeudi 19 et vendredi 20 juin 2014
 - Jeudi 4 et vendredi 5 décembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la carte des emplois des ATTEE

EN BREF

Cette formation se propose de fournir, dans une perspective évolutive, l'ensemble des méthodes et des outils permettant d'élaborer des référentiels adaptés à la réalité du terrain, afin de définir la carte des emplois des ATTEE.

Elle accorde une large place à la présentation des réalisations de collectivités territoriales, de missions menées par Éducation & Territoires et aux expériences dont témoigneront les stagiaires.

POINT FORT

Deux témoignages de collectivités (région et département) : présentations d'un référentiel des emplois et d'un référentiel de niveau de service

Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées

Objectifs

- Connaître les principes de base de l'entretien des EPLE pour accompagner les agents dans leur professionnalisation
- Dresser un inventaire des opérations de nettoyage dans les EPLE
- Déterminer la charge de travail des agents
- Disposer d'outils de mise en œuvre de l'organisation du travail
- Mettre en œuvre des outils pour évaluer la démarche et la qualité du service

Programme

- Principes et techniques de nettoyage
- Analyse des charges de travail des agents
- Calcul des besoins : fréquence d'interventions, cadence horaire / m²
- Niveau de service
- Outils pour l'organisation du travail
- Évaluation et démarche qualité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

- DATES**
- Jeudi 3 et vendredi 4 avril 2014
 - Jeudi 2 et vendredi 3 octobre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

EN BREF

La mission de l'entretien est souvent mal considérée dans les établissements scolaires et parfois négligée par les collectivités : gouvernance insuffisante de la collectivité, organisation défailante au sein de l'établissement, manque de professionnalisation des agents, niveau de service mal défini, etc.

La formation présente aux participants une démarche moderne d'organisation de la mission d'entretien dans les EPLE.

POINT FORT

Expérience de terrain du formateur, expert en hygiène des équipements collectifs pour une collectivité

Prévention des risques psycho-sociaux

Objectifs

- Situer les risques psycho-sociaux par rapport aux autres notions comme le stress, le harcèlement moral, l'usure professionnelle, etc.
- Distinguer les facteurs de risques des manifestations qui leur sont associées
- Comprendre les différentes formes de risques psycho-sociaux et la nature des difficultés sous-jacentes
- Disposer d'outils méthodologiques pour un premier repérage des risques psycho-sociaux dans son environnement de travail
- Repérer une situation de travail à problème
- Identifier des pistes d'actions pour corriger ou prévenir des situations à risque

Programme

- Historique, définitions et cadre réglementaire
- Effets des risques psycho-sociaux
- Travaux autour d'une étude de cas
- Comment analyser une situation de travail à problème ?
- Comment construire une démarche de prévention des risques psycho-sociaux ?

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 15 et vendredi 16 mai 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

EN BREF

La formation propose une méthodologie pour recueillir les données nécessaires à la mise en place d'actions de prévention des risques psycho-sociaux.

POINT FORT

Études de cas

ADAPTABLE EN INTRA

Région Lorraine - 2013

- Apport d'un socle commun de connaissances et de repères dans la prévention des risques psycho-sociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail
- Public : Membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Prévention des risques physiques

Objectifs

- Connaître la législation et la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Maîtriser les missions de prévention qui incombent aux collectivités territoriales
- Analyser les données statistiques et cibler des actions de prévention appropriées
- Appréhender les risques susceptibles de mettre en cause l'intégrité physique des agents

Programme

- Cadre réglementaire en santé et sécurité et enjeux
- Moyens et outils pour mettre en œuvre une politique de prévention
- Présentation des risques professionnels des ATTEE
- Exemple d'étude ergonomique d'une activité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 27 et vendredi 28 novembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation, des ressources humaines et conseillers/assistants en prévention en charge de la gestion des ATTEE

EN BREF

Les ATTEE peuvent connaître au travail des situations susceptibles de mettre en cause leur intégrité physique. Employeurs de ces personnels, les collectivités doivent connaître la réglementation, identifier leurs risques et appliquer les principes de prévention. La formation présente aux participants les outils pour mettre en place une politique de prévention.

POINT FORT

Présentation d'une étude ergonomique

Management des ATTEE

Objectifs

- Comprendre le rôle et le positionnement du manager
- Proposer des méthodes et des outils opérationnels pour animer individuellement et collectivement les ATTEE
- Créer les conditions d'une collaboration et d'une coordination efficace avec les EPLE dans l'animation et le pilotage des équipes

Programme

- Management public : de quoi parlons-nous ?
- Le rôle et le positionnement du manager
- Les actes managériaux clés
- Profils de management
- Actions de développement des agents
- Leviers de motivation des membres de l'équipe
- Plan de communication de l'équipe
- Conduite et accompagnement des changements
- Relation avec les EPLE
- Élaboration d'un plan d'action par participant : 1 à 3 action(s) à mettre en œuvre dans les 6 mois

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES

- Jeudi 22 et vendredi 23 mai 2014
- Jeudi 6 et vendredi 7 novembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation, des directions des ressources humaines et des structures spécifiques ou intermédiaires en charge du management des ATTEE

EN BREF

Depuis qu'elles ont en charge les agents techniques territoriaux, les collectivités s'emploient à animer, mobiliser et développer les compétences de ces équipes dans un contexte d'amélioration du service rendu et attendu. La formation vise à présenter les incontournables du management et à proposer des méthodes et des outils opérationnels d'animation des équipes adaptés aux particularités des profils et des modes d'organisation.

POINT FORT

Ateliers, études de cas et mises en situation

Numérique

Le numérique est devenu un enjeu central pour le système éducatif français. La loi de refondation de l'école de la République adoptée définitivement en juillet 2013 marque la volonté de l'État de « faire entrer l'école dans l'ère du numérique ». Cette ambition nationale est accompagnée d'une clarification des responsabilités incombant aux collectivités territoriales : acquisition des équipements, installation et maintien en état de fonctionnement de l'ensemble des infrastructures et des postes de travail mais également des périphériques et des logiciels assurant le fonctionnement des équipements ainsi que des services de communication destinés à la communauté éducative.

L'heure est venue pour les départements et les régions de concevoir et de mettre en œuvre une politique numérique des collèges ou des lycées. Plusieurs collectivités ont anticipé ces évolutions et leur expérience est naturellement éclairante pour les autres.

En partenariat avec la société **Aceris Numérique**, trois stages sont proposés aux agents des services des collèges et des lycées ainsi qu'aux agents de la direction des services informatiques :

- **Schéma directeur numérique des collèges et des lycées** (page 24) pour maîtriser l'ensemble des composantes de la stratégie de la collectivité pour sa politique numérique
- **Maintenance informatique des collèges et des lycées** (page 25) pour appréhender cette nouvelle responsabilité confiée aux collectivités
- **Virtualisation des serveurs et des postes de travail** (page 25) pour faire un point sur l'ensemble des techniques et des solutions adaptées

RÉFÉRENCES

Éducation & Territoires réalise chaque année de nombreuses missions dans le domaine du numérique : conseil sur les infrastructures techniques et les équipements (poste de travail, réseau), développement et évaluation des usages, en particulier dans le domaine des ENT.

Éducation & Territoires accompagne le déploiement de solutions ENT pour la région Île-de-France (Lilie), la région Rhône-Alpes (e-Lycée), la région Limousin et le département de la Creuse (Elie), la région Midi-Pyrénées et sept départements (ENT-MIP), le département de Paris (Paris Classe Numérique). Notre cabinet participe au projet de Recherche & Développement « Espace éducatif, social et collaboratif » avec Sopra-Group, dans le cadre de l'appel à projets « e-education » des Investissements d'avenir.

Éducation & Territoires a élaboré avec Aceris Numérique le schéma directeur informatique des collèges du Vaucluse (2010) et celui des Yvelines (2013), ainsi que celui des lycées de Basse-Normandie (2011-2012).

FORMATEURS

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Martin de Mijolla, directeur de la société Aceris Numérique

Éric Mazo, responsable de la mission TICE du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

PARTENAIRES



Aceris Numérique
www.acerisnumerique.fr

MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le 5 juin 2013, Éducation & Territoires a rassemblé des représentants de plus de 30 collectivités sur le thème de la maintenance informatique. Trois départements (Val de Marne, Isère, Val d'Oise) et trois régions (Bourgogne, Picardie, PACA) ont présenté les dispositifs de maintenance en place ou en cours de préparation, tandis que les responsables des services informatiques de Loire-Atlantique et de la région Pays de la Loire présentaient leurs initiatives dans le domaine de la virtualisation des serveurs et des postes de travail (déploiement de clients légers).

Schéma directeur numérique des collèges et des lycées

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés au déploiement des architectures informatiques des établissements scolaires
- Faire le point sur les conséquences attendues de l'application de la loi de refondation de l'école de la République
- Repérer les principales options possibles et les solutions techniques mobilisables pour faire face à ces enjeux
- Identifier les besoins et les attentes des établissements en matière d'efficacité et de qualité de service
- Disposer d'outils méthodologiques pour proposer aux décideurs de la collectivité une stratégie technique pour le schéma directeur numérique des EPLE du territoire et présenter son impact financier

Programme

- État des lieux et problématiques
 - Les équipements multimédias et les infrastructures informatiques des EPLE
 - Les différents types de logiciels en EPLE et leurs couvertures fonctionnelles
 - Les processus d'acquisition et de mise en service
 - L'état de la réglementation relative aux moyens informatiques en EPLE et à la maintenance
 - L'organisation autour des TICE et les ressources humaines associées
- Modèles et solutions
 - Cycle de vie informatique : de la conception à la maintenance et au renouvellement
 - La « maintenance » informatique : définitions et clarification du périmètre
 - Les référentiels métiers et compétences pour la gestion de l'informatique
 - Les bonnes pratiques de gestion de l'informatique en EPLE
 - Périmètre d'intervention et convention de services
 - Les devoirs de l'administrateur système/réseau - aspects juridiques
 - Gouvernance des TICE en EPLE
 - Tableaux de bord, indicateurs, évaluations
 - Approches financières et modèles économiques
 - Mutualisations territoriales intra/extra collectivité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 12 et vendredi 13 juin 2014
■ Jeudi 11 et vendredi 12 décembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des systèmes d'information (DSI) en charge de l'équipement numérique des collèges et des lycées

EN BREF

La loi de refondation de l'école de la République de 2013 clarifie le rôle des collectivités et de l'État dans le domaine du numérique. Elle attribue aux collectivités des compétences élargies, en particulier dans celui de la maintenance des équipements et des logiciels. Le schéma directeur numérique (SDN) formalise la stratégie de la collectivité pour l'ensemble de sa politique numérique dans les collèges ou les lycées. La formation permet de balayer l'ensemble des thématiques (équipement, réseaux, applications et ressources, services et prestations, gouvernance) en s'appuyant sur de nombreux exemples concrets provenant de collectivités déjà engagées.

POINT FORT

Témoignage de deux responsables de projets avancés d'un département et d'une région

ADAPTABLE EN INTRA

Département de la Gironde - 2012

- Mobilisation des équipes autour d'un projet de schéma directeur
- Public : Agents de la direction des collèges et de la direction des services informatiques

Maintenance informatique des collèges et des lycées

Objectifs

- Placer la question de la maintenance dans un cadre général incluant le système d'information de l'établissement et ceux de ses deux tutelles (académie et collectivité)
- Connaitre les diverses solutions techniques disponibles, leurs avantages et inconvénients en termes techniques et financiers
- Explorer diverses solutions mises en place dans des territoires : caractéristiques, forces, faiblesses, évolutions

Programme

- Les enjeux de la maintenance comme garantie de la qualité de service
- Les composantes de la maintenance
- Le périmètre des responsabilités de la collectivité en matière d'équipement et de maintenance
- Les contraintes du contexte scolaire à prendre en considération
- Panorama des solutions techniques et des types d'organisation
- Externalisation ou internalisation ?
- Témoignages d'une région et d'un département en position avancée sur la question de la maintenance

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATES ■ Jeudi 13 novembre 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents des services en charge du numérique dans les collèges et les lycées

EN BREF

La loi de refondation de l'école de la République clarifie les responsabilités des départements, des régions et de l'État dans le champ du numérique. Elle confie la responsabilité de l'acquisition et de la maintenance de tous les équipements informatiques des collèges et des lycées à la collectivité de tutelle. Cette disposition de la loi met les collectivités face à un défi technique, organisationnel et financier. La maintenance n'est qu'une phase du cycle d'utilisation des équipements ; sa charge dépend des modalités d'acquisition mais aussi des types d'équipements retenus.

POINT FORT

Présentation de pratiques mises en œuvre dans des collectivités avancées en matière de maintenance

Virtualisation des serveurs et des postes de travail

Objectifs

- Connaitre les enjeux de la virtualisation : débit d'accès, coût de mise en place et d'administration, mise à disposition de ressources et de services numériques, maintenance, etc.
- Connaitre les solutions techniques disponibles, leurs avantages et leurs inconvénients, les conditions de leur mise en œuvre
- Concevoir et évaluer une expérimentation de virtualisation (serveur et poste de travail) dans un établissement
- Concevoir un projet de virtualisation global

Programme

- Virtualisation des serveurs et virtualisation des postes de travail (clients légers) : avantages et contraintes
- Effets de la virtualisation sur les équipements, leur maintenance, l'administration du système, le besoin en débit
- Exemples de pratiques en place dans des collectivités territoriales (collèges et lycées)
- Présentation comparative des solutions industrielles adaptées au contexte scolaire (analyse coûts/avantages)
- Intégration du projet de virtualisation dans un schéma directeur informatique global
- Virtualisation, mobilité, sécurité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 5 et vendredi 6 juin 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des services des conseils généraux et des conseils régionaux en charge du numérique dans les collèges et les lycées

EN BREF

La virtualisation des serveurs et des postes de travail est une solution d'avenir pour l'équipement numérique des collèges et des lycées. Plusieurs solutions industrielles sont aujourd'hui matures et certaines d'entre elles sont bien adaptées aux besoins des établissements d'enseignement. Plusieurs collectivités ont d'ores et déjà mis en œuvre de telles solutions, souvent de façon expérimentale mais parfois aussi à large échelle. La formation présente un état de l'art des techniques et des solutions adaptées.

POINT FORT

Témoignages, retours d'expériences et panorama complet des techniques existantes

Formation-action

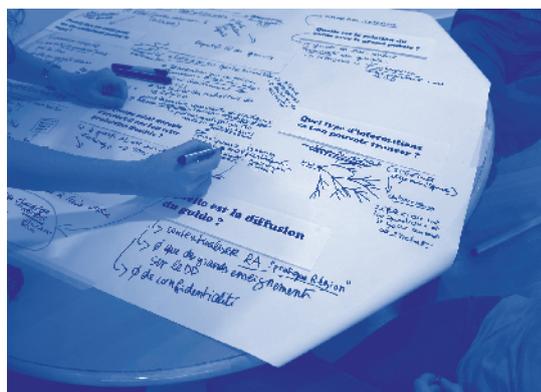
Le design des politiques éducatives

L'innovation dans l'éducation par les méthodes du design

Les collectivités territoriales (villes, départements et régions) sont aujourd'hui confrontées à l'obligation de redéfinir leurs actions éducatives.

Elles y sont contraintes par l'évolution des besoins des jeunes et de leurs familles mais également par les responsabilités que leur confient les lois de décentralisation.

Éducation & Territoires et la 27^e Région s'associent pour proposer aux responsables des collectivités une formation-action de deux jours consacrée à la conception de leurs projets et de leurs politiques éducatives, grâce à des méthodes innovantes, inspirées de celles du design des services.



LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 13 et vendredi 14 février 2014

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

Pourquoi le design ?

L'approche innovante introduite par le design insiste sur la nécessité de repartir des pratiques réelles des utilisateurs pour concevoir des réponses adaptées, respectueuses des citoyens, à un coût mieux maîtrisé. Les méthodes des designers incluent la participation des utilisateurs à la production de prototypes et de tests menés in vivo, afin de réduire les risques d'échecs lors de la mise en œuvre. Elles permettent de repenser des politiques existantes, voire d'inventer des solutions alternatives.



La 27^e Région, association soutenue par l'Association des Régions de France, la Caisse des Dépôts et l'Europe, expérimente ces méthodes avec les régions et leurs partenaires depuis 2008.

RÉFÉRENCES

Parmi les projets accompagnés par la 27^e Région depuis 2011 :

- Politique des lycées et de la jeunesse en Champagne-Ardenne
- Politique de l'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Politique d'achat en Rhône-Alpes
- Développement des zones rurales en Bourgogne
- Prospective régionale en Pays de la Loire
- Avenir des médiathèques en Auvergne



L'innovation au cœur de la formation-action

Les deux jours de formation-action sont marqués par trois traits particuliers :

- Chaque stagiaire est invité à venir accompagné d'un projet ou d'une problématique précise, qui sert de cas d'études durant ces journées.
- La première journée de stage se déroule dans un établissement scolaire. L'immersion, l'observation, l'exploration in vivo, font partie des outils importants du design, rien de tel que de l'essayer pour en comprendre l'intérêt.
- La formation est animée par les responsables de la 27^e Région : Stéphane Vincent, Romain Thévenet et Laura Pandelle. Le stage inclut des présentations de cas et de méthodes, développées en France et dans d'autres pays d'Europe (Danemark, Royaume Uni, Espagne notamment).

CONFÉRENCE-DÉBAT

Depuis 2010, Éducation & Territoires organise chaque année, en novembre, une conférence-débat sur un thème d'actualité. Cet événement réunit des représentants des conseils généraux et des conseils régionaux, de l'État, des associations et des syndicats représentatifs. Il offre aux acteurs publics qui partagent la responsabilité du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire, un temps de rencontre, de réflexion, de débat et de partage d'expériences.

Le thème de la conférence-débat du 25 novembre 2014 sera décidé au printemps en fonction de l'actualité et fera alors l'objet d'une information auprès des collectivités territoriales.

Coup d'œil sur les précédentes éditions de la conférence-débat d'Éducation & Territoires.

2013

Vers un contrat tripartite EPLÉ, académie et collectivité territoriale

Organisée en partenariat avec l'AEF et avec le concours du SNPDEN, la conférence-débat du 26 novembre 2013 porte sur le nouveau contrat tripartite EPLE / Académie / collectivité territoriale introduit par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. La journée fait le point sur les attentes des différentes parties prenantes à ces contrats en donnant la parole à des représentants de l'État, des Académies, des chefs d'établissement et des collectivités territoriales. La journée alterne interventions et table-ronde pour aborder tout à la fois l'intérêt de ces contrats, leurs contenus et les modalités de leur élaboration et de leur mise en œuvre.

2012

L'acte III de la décentralisation

En novembre 2012, le thème retenu est celui de la décentralisation et des contenus de l'acte III alors en préparation. Au moment où les discussions s'engagent, les associations représentatives des collectivités (ADF pour les départements, ARF pour les régions) font connaître leurs souhaits, leurs attentes et les conditions qu'elles mettent à de nouveaux transferts de responsabilités. Une conférence-débat consacrée à la confrontation des points de vue entre les institutions tutelles de l'enseignement.



2011

La mission et le statut des gestionnaires des EPLE

La conférence-débat de 2011 est consacrée à la mission et au statut des gestionnaires des EPLE, dans la perspective de mise en place d'une nouvelle gouvernance. Les décideurs et acteurs des collectivités représentées échangent et débattent autour des interventions d'experts d'Éducation & Territoires, d'un président de conseil régional, d'un recteur d'académie et de vice-présidents de conseils généraux. Pour clôturer la journée, une table ronde réunit des représentants de syndicats de chefs d'établissement et de gestionnaires.

2010

Le financement du fonctionnement des EPLE

Consacrée à la politique d'allocation des moyens financiers, la conférence-débat de 2010 alterne des interventions d'experts d'Éducation & Territoires qui accompagnent les collectivités dans la révision des critères de calcul de la dotation de fonctionnement, et des témoignages d'acteurs de terrain : la présentation de la politique d'une région par son directeur de l'éducation et une table ronde réunissant le vice-président d'un département, des directeurs de l'éducation et des représentants syndicaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

Avant le stage

Le bulletin d'inscription, page 30 ou téléchargeable sur notre site internet, est à retourner avant le début du stage par :

- Mail : mb@education-territoires.com
- Courrier : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay - 75003 Paris
- Fax : 01 42 78 80 12

Après réception du bulletin d'inscription, une fiche pratique est envoyée au stagiaire (lieu, horaires, liste d'hôtels, etc.) et une convention de formation continue peut être adressée au service formation, sur demande.

Les prix comprennent les dossiers pédagogiques, le(s) déjeuner(s) et les pauses-café ; hors voyages et hébergement.

Pendant le stage

Toutes nos formations ont lieu dans le centre de Paris (quartiers Opéra ou Grands Boulevards).

Le nombre de participants par stage est au minimum de 8 et au maximum de 15.

Les stages se déroulent, en règle générale, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Pour les stages de plusieurs jours, la dernière journée se termine à 16h30.

Après le stage

Nous offrons aux stagiaires, pendant les trois mois qui suivent la formation, la possibilité d'interroger nos experts en leur envoyant des questions techniques et juridiques simples, en rapport direct avec la formation suivie, à l'adresse suivante :

expert@education-territoires.com

L'ensemble des questions posées, ainsi que les réponses précises et argumentées qui leur sont apportées, sont compilées dans un recueil que nous envoyons en fin d'année aux directions de l'éducation des collectivités.

CONTACT

Martine Bâlon

Tél. 01 42 71 30 98 - Fax. 01 42 78 80 12

mb@education-territoires.com

CALENDRIER 2014

Les dates de stage sont susceptibles de changer en cours d'année, nous vous invitons donc à consulter le calendrier des formations mis à jour sur notre site Internet : www.education-territoires.com

	DATES	INTITULÉ	THÉMATIQUE	DURÉE	PAGE
JANVIER	Jeu.16-Ven.17	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (1 ^{re} session)	Financement	4 jours (2+2)	12
	Jeu.23-Ven.24	Parcours découverte	Bases	2 jours	7
	Jeu.30	Ouverture, fermeture, fusion d'EPL	Bases	1 jour	9
FÉVRIER	Jeu.6-Ven.7	Contrat tripartite et conventionnement entre l'EPL et la collectivité	Bases	2 jours	8
	Jeu.6-Ven.7	Formations professionnelles au lycée : fonctionnement et financement	Bases	2 jours	9
	Jeu.6-Ven.7	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (2 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	12
	Jeu.13-Ven.14	Le design des politiques éducatives		2 jours	26
	Jeu.13-Ven.14	La gestion du service de restauration et d'hébergement	Fonctionnement	2 jours	16
MARS	Jeu.20-Ven.21	Les logements de fonction	Fonctionnement	2 jours	16
	Jeu.20-Ven.21	La dotation globale de fonctionnement des EPLE	Financement	2 jours	11
	Jeu.27-Ven.28	L'EPL durable	Fonctionnement	2 jours	17
	Jeu.27-Ven.28	Autonomie et responsabilité des EPLE	Bases	2 jours	8
	Jeu.27-Ven.28	L'analyse des comptes financiers des EPLE (1 ^{re} session)	Financement	4 jours (2+2)	13
AVRIL	Mar.1 ^{er}	L'analyse des comptes financiers des EPLE - Mise à niveau RCBC	Financement	1 jour	13
	Jeu.3-Ven.4	Les établissements d'enseignement privés du second degré	Financement	2 jours	14
	Jeu.3-Ven.4	Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées	Agents	2 jours	20
	Mar.8	L'analyse des comptes financiers des EPLE - Mise à niveau RCBC	Financement	1 jour	13
	Jeu.10-Ven.11	L'analyse des comptes financiers des EPLE (2 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	13
MAI	Mar.13	L'analyse des comptes financiers des EPLE - Mise à niveau RCBC	Financement	1 jour	13
	Jeu.15-Ven.16	Le dialogue de gestion entre l'EPL et la collectivité	Fonctionnement	2 jours	18
	Jeu.15-Ven.16	Prévention des risques psycho-sociaux	Agents	2 jours	21
	Mar.20	L'analyse des comptes financiers des EPLE - Mise à niveau RCBC	Financement	1 jour	13
	Jeu.22-Ven.23	Management des ATTE	Agents	2 jours	22
JUIN	Mar.3	L'analyse des comptes financiers des EPLE - Mise à niveau RCBC	Financement	1 jour	13
	Jeu.5-Ven.6	Virtualisation des serveurs et des postes de travail	Numérique	2 jours	25
	Jeu.12-Ven.13	Schéma directeur numérique des collèges et des lycées	Numérique	2 jours	24
	Jeu.19-Ven.20	Référentiels des emplois et de niveau de service	Agents	2 jours	20
SEPT	Jeu.18-Ven.19	Parcours découverte	Bases	2 jours	7
	Jeu.25-Ven.26	La dotation globale de fonctionnement des EPLE	Financement	2 jours	11
OCTOBRE	Jeu.2-Ven.3	Les logements de fonction	Fonctionnement	2 jours	16
	Jeu.2-Ven.3	Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées	Agents	2 jours	20
	Jeu.9-Ven.10	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE - Mise à niveau RCBC	Financement	2 jours	12
	Jeu.9-Ven.10	Contrat tripartite et conventionnement entre l'EPL et la collectivité	Bases	2 jours	8
	Jeu.16-Ven.17	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (1 ^{re} session)	Financement	2 jours	12
	Jeu.16-Ven.17	Le dialogue de gestion entre l'EPL et la collectivité	Fonctionnement	2 jours	18
NOVEMBRE	Jeu.6-Ven.7	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (2 ^e session)	Financement	2 jours	12
	Jeu.6-Ven.7	Management des ATTE	Agents	2 jours	22
	Jeu.13	Maintenance informatique des collèges et des lycées	Numérique	1 jour	25
	Jeu.13-Ven.14	L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles	Financement	2 jours	14
	Jeu.20-Ven.21	Autonomie et responsabilité des EPLE	Bases	2 jours	8
	Mar.25	Conférence-débat		1 jour	27
	Jeu.27-Ven.28	Prévention des risques physiques	Agents	2 jours	21
	Jeu.27-Ven.28	La gestion du service de restauration et d'hébergement	Fonctionnement	2 jours	16
DÉCEMBRE	Jeu.4-Ven.5	Référentiels des emplois et de niveau de service	Agents	2 jours	20
	Jeu.4	Ouverture, fermeture, fusion d'EPL	Bases	1 jour	9
	Jeu.11-Ven.12	EPL et commandes publiques	Fonctionnement	2 jours	17
	Jeu.11-Ven.12	Schéma directeur numérique des collèges et des lycées	Numérique	2 jours	24

Bulletin d'inscription page 30, également téléchargeable sur notre site Internet.



é d u c a t i o n
t e r r i t o i r e s

BULLETIN D'INSCRIPTION

Stagiaire

Nom : Prénom :

Grade : Fonction :

Direction et service :

Tél : Fax :

Mél :

Stage

Intitulé :

Date(s) : Prix :

Dès réception du bulletin d'inscription, une fiche pratique vous sera adressée (lieu, horaires, liste d'hôtels, etc.).

Collectivité

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Service formation

Responsable : Contact (si différent) :

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

Tél : Fax : Mél :

Je demande que me soit adressée une facture en exemplaires. ⁽¹⁾

Cette facture vaut convention simplifiée. Une convention de formation continue peut être adressée au service formation, sur demande.

(1) Pour toute annulation jusqu'à 8 jours avant la session de formation, 50% du montant du stage resteront dus.

Pour toute annulation moins de 8 jours avant la première session du cycle de formation, la totalité du montant du stage restera due.

Date et signature

Ce bulletin, également téléchargeable sur notre site www.education-territoires.com, est à retourner, dans les meilleurs délais,

avant le début du stage à : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay 75003 Paris - Fax : 01 42 78 80 12

Pour tout renseignement : Martine Bâlon - Tél : 01 42 71 30 98 - mb@education-territoires.com

Organisme de formation déclaré sous le n° 11 75 386 91 75 auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

ét
ÉDUCATION
APPLIQUÉE

conférence-débat

Bilan et perspectives de la décentralisation

Acte III : enfin !

Mardi 27 novembre 2013 - Paris

Education & Travail
57, rue des Saussaies
T. 01 42 27 10 98 - conf@etd.fr
www.education-travail.com



éducation & territoires

57, rue Meslay - 75003 Paris
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12
contact@education-territoires.com

SARL au capital de 80000€
RCS Paris B 443735790

Organisme de formation déclaré sous le n°11 75 386 91 75
auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

Le texte du catalogue est composé
avec le caractère Minuscule,
dessiné par Thomas Huot-Marchand
255tm.com



FABRICATION MAISON 2013 / IMPRIMERIE MAUGEIN
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :
GILLES BASSIGNAC & JEAN-MICHEL TURPIN